



Délibération 26_03_12_CA_012

Séance du 12 mars 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 12 mars 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 modifié relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du comité technique d'administration du 5 mars 2026;

Monsieur le Président présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2026-2027, il est proposé un contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Approuve le contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,